

Faciliter l'accès aux soins et à la santé

Dr Bernard Plédran
MG France



Améliorer la prise en charge et l'accès financier au premier recours

- Guichet unique Régime obligatoire + Régime complémentaire (RO+RC)
 - Simplifier les démarches d'ouverture de droits
 - Prise en charge à 100% du premier recours et du parcours de soins
 - Organiser la possibilité d'un tiers payant RO+RC
 - Prévoir la participation des RC à un forfait médecin traitant (Forfait MT)

Améliorer l'accès géographique

- Modulation géographique du forfait MT
 - À partir d'un diagnostic sur le territoire
 - Forfait médecin traitant modulé
 - Incitation à s'installer en zone déficitaire
 - Valoriser l'exercice en zones difficiles
 - Forfaits versés d'avance au nouvel installé
 - Proportionnel aux besoins de soins non satisfaits

Inciter à l'installation libérale

- 11.000 jeunes médecins remplaçants
- Une protection sociale à améliorer
 - Mise en place de l'Avantage Supplémentaire Maternité (ASM)
 - Éviter le retard à l'installation
 - Amélioration de la prise en charge
 - Des accidents du travail
 - Des maladies professionnelles

Renforcer la coordination

- L'axe médecin traitant-médecin correspondant
 - Valorisation des échanges médicaux entre professionnels
 - Valorisation de la coordination du médecin traitant
 - Qui organise le parcours de soins du patient

Structurer l'articulation ville-hôpital

- Une plate-forme de services gérée en partenariat
 - Autour de la permanence des soins
 - Maison médicale à côté des urgences hospitalières
 - Autour des modes d'entrée et sortie de l'hôpital

Du soin de la personne à la Santé Publique

Dr Marie-Hélène Certain
MG France



Le constat

- ✓ Approche parcellaire de la santé **par pathologie** (ALD, réseaux thématiques, ETP)
- ✓ Conception de la prévention **dissociée** des activités de soins
- ✓ « **Une politique des plans** », sans déclinaison opérationnelle
- ✓ Non prise en compte des **polypathologies**, maladies intercurrentes et qualité de vie des patients dans leur environnement
- ✓ Dispositifs organisés **autour de l'hôpital**

**faible lisibilité pour les patients et pour les professionnels,
faible efficacité aux plans sanitaire et économique.**

Prévention et dépistage

- ✓ **Mission de santé publique, confiée aux médecins généralistes**, avec valorisation du forfait médecin traitant (FMT), et incitation au recueil de données de santé
- ✓ **Plan de prévention personnalisé** intégré au volet médical de synthèse
- ✓ Passage d'un parcours de soins à un **parcours de santé** : soins + rôle dans des actions de santé publique

Les patients atteints de maladies chroniques et polypathologies

- ✓ Forfait médecin traitant « **pathologies chroniques** » : plan de soins personnalisé intégré au volet médical de synthèse.
- ✓ Protocoles de soins **en équipe pluri professionnelle**
- ✓ Education thérapeutique **gérée par l'équipe de soins de proximité**
- ✓ **Temps de coordination interprofessionnel** avec le soutien d'un personnel dédié.

Rémunération **sur le modèle** des Nouveaux Modes de Rémunération (NMR).

Les patients atteints de cancer

- ✓ Participation accrue du médecin traitant à la **prise en charge continue et à la décision** de soins.
- ✓ Gestion par le médecin traitant des **pathologies associées** et accompagnement des soins
- ✓ Développement des **soins oncologiques de proximité** (chimiothérapie à domicile) en lien avec les équipes hospitalières.

Les patients dépendants

- ✓ **Réunions de Concertation Pluri professionnelles Ambulatoires** (RCPA) réunissant professionnels de santé et acteurs médico-sociaux.
- ✓ Projets de soins (santé) s'appuyant sur **l'analyse de la situation médicale**, sociale et environnementale des patients.
- ✓ **Maintien à domicile protocolisé**, assuré par l'équipe de soins de premier recours. Rémunération type « **NMR** ».
- ✓ Disparition de la prescription réservée à certains spécialistes

Organisation territoriale des soins

Dr Thomas Bourez
MG France



Renforcer le rôle du Médecin généraliste

- *Accéder aux soins c'est en premier lieu disposer d'un médecin traitant*
 - Élargir son action aux moins de 16 ans
 - Reconnaître légalement sa responsabilité dans l'organisation du premier recours

Faciliter la création d'équipes de soins de premier recours

- *Equipe formalisée autour d'un projet pour une population somme des patientèles*
 - Valoriser les équipes offrant **une garantie territoriale d'accès aux soins**
 - Rémunérer le temps de coordination des Équipes de Soins de Premier Recours (ESPR). Donner un avenir pérenne à l'ENMR, en tenant compte **du service médical rendu** au patient, à la patientèle, à la population

Permettre l'émergence de projets territoriaux de Santé

- *Equipe portant sur un territoire de nouveaux services à la population*
 - Attribuer une allocation de ressources à cette équipe
 - Professionnaliser la coordination
 - Collecter et exploiter les données de santé
 - Réorienter les réseaux de santé
 - Agir sur les interfaces, source d'efficience